

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

9 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le neuf du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Raphaël HARDY, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER, Maire.

Date de convocation : 04/02/2021

Membres présents :

Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : MME BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. Jean-Yves CHARRIER, Mme Nathalie HAMELIN, M. Gilles MERIODEAU

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Sozic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme Fabienne DENIS, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLI Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, POTIGNY Laure Sébastien TALEUX.

Absents excusés : M. BLANLOEIL Gilles qui donne procuration à M. LUNEAU Christian

M. GUILBAUD Antoine qui donne procuration à Mme MARTIN Isabelle

Absents : Mme Marine DURET

Secrétaire de séance : Mme Valérie CARGOUËT

SOMMAIRE

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

2° - FINANCES :

- a) Délibération vote de crédits par anticipation
- b) Subvention de fonctionnement OGEC
- c) Subvention enfant fréquentant une classe extérieure d'adaptation
- d) Remboursement des factures EDF à la société IFI DEVELOPPEMENT OUEST

3° - PERSONNEL COMMUNAL :

- a) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein pour le service comptabilité

4° - AMENAGEMENT PARKING RUE DE L'EVECHE : choix des entreprises

5° - DIVERS:

- a) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : présentation de l'audit
- b) PLU : dates de l'enquête publique

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la dernière réunion

2° - FINANCES

a) délibération vote de crédits par anticipation

Madame HAMELIN Nathalie, Adjointe en charge des finances expose,

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant, de procéder à l'ouverture de crédits, par anticipation au budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les marchés et dépenses validés dans le cadre du budget 2020 mais dont l'engagement juridique et comptable n'a pu intervenir avant le 31 décembre 2020, mais aussi afin de réaliser des investissements 2021, des crédits d'investissements à hauteur de 25% des crédits inscrits en sections d'investissement au budget primitif 2020 sur les chapitres suivants :

Inscrit au BP 2020 :

CHAPITRE 20 : 56 800,00 €
 CHAPITRE 21 : 312 500,00 €
 CHAPITRE 22 : 5 000,00 €
 CHAPITRE 23 : 992 500,00 €
 CHAPITRE 27 : 2 000,00 €

TOTAL : 1 368 500,00 €

25 % = 342 200,00 €

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de voter les crédits suivants par anticipation et de s'engager à les reprendre au Budget Primitif 2021

CHAPITRE 23 : *Opération 102 : rue de l'Evêché / Parking de la Motte* : 300 000,00 €

Après délibération le conseil municipal :

VOTE les crédits suivants par anticipation et s'engage à les reprendre au Budget primitif :

CHAPITRE 23 : *Opération 102 : rue de l'Evêché / Parking de la Motte* : 300 000,00 €

b) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT OGE C

Madame Nathalie HAMELIN présente les dépenses de fonctionnement de l'école publique et le Conseil Municipal valide le coût de fonctionnement comme suit :

Coût par enfant scolarisé en classe maternelle : 1 324,83 €

Coût par enfant scolarisé en classe primaire : 307,61 €

Suite au contrat d'association signé avec l'école Saint Joseph, le montant de la subvention de fonctionnement sera de : 82 192,14 € + les fournitures scolaires 2 937,50 € soit un montant total de **85 129,64 €**

DECOMPOSE COMME SUIT :

1 324.83 € par enfant scolarisé en classe maternelle pour les 43 enfants Mouzillonnois :

↳ **56 967.87 €**

307.61 € par enfant scolarisé en classe primaire pour les 82 enfants Mouzillonnois :

↳ **25 224.27 €**

Plus 23.50 € x enfant pour les sorties scolaires (23.50 € X 125)

↳ **2 937,50 €**

La subvention totale s'élève à :

↳ **85 129.64 €**

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

VALIDE la subvention d'un montant total de

↳ **85 129.64 €**

DIT que les versements seront faits en 3 fois hormis les sorties scolaires qui seront intégralement versées en février :

↳ **AVRIL -JUILLET – OCTOBRE**

b) Subvention enfant fréquentant une classe extérieure d'adaptation

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

DIT que le montant maximum à verser pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation sera égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, soit :

Pour enfant scolarisé en classe maternelle : **1 324.83 €**

Pour enfant scolarisé en classe primaire : **307.61 €**

c) remboursement des factures EDF à la société IFI DEVELOPPEMENT OUEST

par délibération du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a pris la décision de reprendre dans le domaine public la voirie du lotissement privé « la vigne du champ » appartenant à la Société IFI DEVELOPPEMENT OUEST. Depuis cette date la commune a demandé à l'EDF de modifier le destinataire sur les factures d'énergie concernant l'éclairage public or, cela n'a jamais été fait et la société IFI a continué de payer ces dites factures. De ce fait la commune doit rembourser à la société IFI la somme de :

- 390.31 € HT se décomposant comme suit :

Factures EDF payée par IFI		
Date	n° de facture	Montant
12/08/2020	10115416411	46,36 €
13/08/2020	10115472296	104,35 €
12/10/2020	10118290995	46,17 €
30/10/2020	10119101788	124,40 €
12/12/2020	10121141412	48,45 €
02/01/2021	10122005622	74,06 €
	Total TTC	443,79 €
	TVA	53,48 €
	Total HT	390,31 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

AUTORISE le remboursement de la somme de **390.31 € HT**

3° - PERSONNEL COMMUNAL

a) création à compter du 1^{er} mars 2021 d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein et annulation d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28/35ème

↳ Depuis 6 mois, un agent en contrat à durée déterminée occupe le poste de comptable, cet agent donnant entière satisfaction Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein afin de pérenniser cet emploi et de stagiairiser cet agent et d'annuler un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28/35ème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

○ **DECIDE** à compter du 01 mars 2021 :

↳ **DE CREER** un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein

↳ **D'ANNULER** un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 28/35ème

↳ **DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er mars 2021 :

SERVICE	TITULAIRE OU stagiaire ou CDI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
TECHNIQUE	T	TECHNICIEN	35,00
	T	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	13,50
	T	ADJOINT TECHNIQUE TERRIT. PRINCIPAL 2E CL	35,00
	T	ADJOINT TECHNIQUE TERRIT. PRINCIPAL 1E CL	35,00
	Poste vacant	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35,00
	Poste vacant	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	35,00
ECOLE	T	ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE	35,00
		ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION	26,41
		ATSEM 1ERE CLASSE	26,41
ANIMATION	T	ANIMATEUR	35,00
	T	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	28,68
		ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	17,50
		ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	8,75
		ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION	35,00
		ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION	35,00
		ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION	35,00
RESTAURANT SCOLAIRE	CDI	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	4,17
		ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	7,00
		ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	5,48
		ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	3,21
ADMINISTRATIF	T	ATTACHE PRINCIPAL	35,00
	Poste vacant	REDACTEUR	35,00
	T	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35,00
	T	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	17,50
	C	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35,00

4°-AMENAGEMENT PARKING AIRE DE LA MOTTE ET RUE DE L'EVECHE : choix des entreprises

Une consultation s'est déroulée du 18/12/2020 au 22/01/2021 POUR UN MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN PARKING AIRE DE LA MOTTE ET RUE DE L'EVECHE

Les travaux concernent :

- le dégagement des emprises,
- les terrassements,
- les travaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,
- les travaux de voirie,
- les signalisations horizontales et verticales,
- le contrôle d'accès
- le mobilier urbain

3 Entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- AUBRON MECHINEAU
- BLANLOEIL
- CHARIER

La commission d'appel d'offre réunie le 4 février 2021 et a proposé de retenir l'entreprise suivante :

- **ENTREPRISE CHARIER** qui s'est appliquée à répondre en tous points au cahier des charges avec les coûts suivants : **432 394,25 € HT** comprenant les PSE1 et PSE2

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité la proposition de la CAO et fait le choix suivant : **ENTREPRISE CHARIER** pour un montant global de **432 394,25 € HT** comprenant les PSE1 et PSE2
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché

5° - DIVERS

- a) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : présentation de l'audit

Madame Valérie CARGOUET présente l'audit du service enfance jeunesse

- b) PLU : dates de l'enquête publique : du 9 mars 9 h. 30 au 8 avril 2021 17 h.00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Mouzillon :

- Le mardi 9 mars 2020 de 9h30 à 12 h30
- Le samedi 20 mars de 9h30 à 12h00
- Le jeudi 25 mars de 14h00 à 17h00
- Le jeudi 8 avril de 14h00 à 17h00

c) PROCHAINES REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL :

❖ 9 MARS

❖ 6 AVRIL

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30

<i>Mr le Maire</i>	<i>AUDRAIN Vincent</i>	<i>GUILBAUD Antoine</i>
<i>BERTON Virginie</i>	<i>BLANLOEIL Gilles</i>	<i>HUREAU Stéphane</i>
<i>OLLIVIER Laurent</i>	<i>BRIN Jean-Luc</i>	<i>JOLI Claudie</i>
<i>CARGOUËT Valérie</i>	<i>COCHET Soizic</i>	<i>LUNEAU Christian</i>
<i>CHARRIER Jean-Yves</i>	<i>CUSSONNEAU Françoise</i>	<i>MARTIN Isabelle</i>
<i>HAMELIN Nathalie</i>	<i>DEFOSSE Eric</i>	<i>PAQUEREAU Chantal</i>
<i>MERIODEAU Gilles</i>	<i>DENIS Fabienne</i>	<i>TALEUX Sébastien</i>
<i>Mme POTIGNY Laure,</i>	<i>DURET Marine</i>	